



**Didier QUENTIN**  
Député - Maire de Royan

ARRÊTÉ METTANT FIN  
A LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
CONSENTIE A MONSIEUR MICHEL MERLE  
CONSEILLER MUNICIPAL

ASG N° 09.1606

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

CONSIDERANT que par arrêté n° 08.0346 en date du 1er avril 2008, Monsieur Michel MERLE a reçu délégation pour s'occuper de la mise en œuvre du plan de circulation.

CONSIDERANT que par courrier en date du 14 octobre 2009, Monsieur Michel MERLE a fait part de sa démission de la vice présidence de la commission de circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté ASG 08.0346 en date du 1er avril 2008 est abrogé

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Royan, le 15 décembre 2009



Le Député-Maire,



Didier QUENTIN